

AUTRICHE

Date des élections: 5 octobre 1975

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Conseil national à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral autrichien se compose du Conseil national (*Nationalrat*) et du Conseil fédéral (*Bundesrat*).

Le Conseil national comporte 183 membres élus pour 4 ans. Le Conseil fédéral est formé de 58 membres élus par les neuf diètes provinciales du pays, pour des périodes qui sont fonction de la durée du mandat (6 ans au maximum) des diètes qui les désignent.

Système électoral

Est électeur tout citoyen autrichien, âgé de 19 ans le 1^{er} janvier de l'année des élections et inscrit sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il réside, à l'exclusion des aliénés mentaux, des criminels, des pensionnaires de maison de correction et des personnes déchues de leur autorité parentale.

Les listes électorales sont établies à l'échelon communal et révisées en permanence. Le vote est obligatoire dans trois provinces (la Styrie, le Tyrol et le Vorarlberg), sous peine d'amende.

Est éligible au Conseil national tout électeur âgé de 25 ans le 1^{er} janvier de l'année des élections. Tout candidat au Conseil fédéral doit être résident dans la province qui le délègue et être éligible à, mais non nécessairement membre de, la diète de sa province. Le mandat parlementaire est incompatible avec la charge de magistrat à la Cour constitutionnelle et à la Cour administrative, avec le poste de Président ou de vice-Président de la Cour des Comptes, ainsi qu'avec les postes de directeurs de sociétés par actions, de sociétés bancaires, commerciales, industrielles ou de transport, d'établissements provinciaux de crédit, ou de mutuelles d'assurances.

Les candidats au Conseil national sont présentés par les partis politiques et doivent avoir le soutien, soit de trois membres du Conseil national sortant,

soit de 200 à 500 électeurs, selon la population de la circonscription. Dans chaque circonscription où il présente un candidat, un parti doit verser au Gouvernement fédéral une caution égale à US\$325; cette somme, non remboursable, est destinée à couvrir les frais d'impression des bulletins de vote. Le nombre des candidats présentés par chaque parti ne doit pas dépasser le double du nombre des sièges à pourvoir.

Chacune des neuf provinces du pays constitue une circonscription électorale pour les élections au Conseil national: chacune d'elles reçoit un nombre de sièges proportionnel à sa population. Les sièges sont répartis entre les partis présentant des listes de candidats selon la méthode Hagenbach-Bischoff de représentation proportionnelle; à cet effet, le quotient électoral est établi, dans chaque circonscription, en divisant le nombre total des suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir, plus un; chaque parti se voit attribuer autant de sièges que ce quotient électoral est contenu de fois dans le nombre de suffrages qu'il a recueillis. Les sièges restant à pourvoir après une première application de ce quotient sont ensuite répartis à l'échelle nationale selon la méthode d'Hondt de la plus forte moyenne, appliquée au reste des suffrages recueillis par chaque parti. Le panachage entre listes est autorisé.

Au Conseil fédéral, le nombre de représentants de chaque *Land* (au moins 3) est fonction du nombre de sa population (le *Land* le plus peuplé a droit à 12 représentants). Les sièges sont répartis entre les partis en tenant compte du nombre de sièges qu'ils détiennent dans les diètes des *Länder*, nombre lui-même déterminé sur la base de la représentation proportionnelle.

En cas de vacance d'un siège au *Nationalrat* en cours de législature, il est occupé par le premier des « viennent ensuite » de la liste à laquelle appartenait le titulaire. Au *Bundesrat*, lorsqu'un siège devient vacant, il est occupé par le suppléant élu en même temps que le titulaire du siège.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Lors des élections de 1975, les deux principaux partis concurrents étaient une fois encore, le Parti socialiste (SPO), au pouvoir, sous la conduite du Chancelier Bruno Kreisky, et le Parti populiste (ÖVP), qui a dominé la scène politique autrichienne entre 1945 et 1970.

M. Joseph Taus, qui avait pris la tête de l'ÖVP peu de temps avant les élections par suite du décès accidentel de M. Karl Schleinzer, a axé principalement sa campagne électorale sur les questions économiques et de l'emploi. M. Kreisky a mis l'accent sur les résultats obtenus par le Gouvernement en matière de croissance économique et souligné que sa politique de dépenses publiques avait contribué à maintenir le plein emploi. Le Parti libéral (FPÖ)

et le Parti communiste (KPO), à l'instar des deux grands partis, présentaient des candidats dans toutes les circonscriptions.

Les résultats du scrutin maintiennent exactement la même répartition des sièges au Conseil national entre les partis socialiste (SPO), populiste (OVP) et libéral (FPO) que celle issue des élections générales de 1971*, le Parti socialiste (SPO) conservant la majorité absolue.

Le Cabinet de M. Kreisky, demeuré inchangé, a prêté serment le 28 octobre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Conseil national

Nombre d'électeurs inscrits	5019168
Votants	4 662 684 (92,9%)
Bulletins blancs ou nuls.	49 252
Suffrages valablement exprimés.	4 613 432

Formation politique	Suffrages obtenus	n	Nombre de sièges
Parti socialiste (SPO).	2 326 201	50,4	93(=)
Parti populiste (OVP).	1 981 291	43,0	80(=)
Parti libéral (FPO).	249 444	5,4	10(=)
Parti communiste (KPO).	55 032	1,2	—
Divers.	1 464		—
			183

2. Répartition des membres du Conseil national par catégories professionnelles

Employés	60
Fonctionnaires	59
Travailleurs indépendants.	20
Ouvriers.	17
Agriculteurs.	17
Médecins.	3
Juristes.	3
Ménagères.	3
Sociologue.	1

183

* Voir *Chronique des élections parlementaires VI* (1971-1972), p. 19.

3. Répartition des membres du Conseil national
par sexes

Hommes.169
Femmes.14
	183

4. Répartition des membres du Conseil national
par classes d'âge

30-40 ans.15
40-50.68
50-60.83
Plus de 60 ans.17
	183